



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/10/Add.1
2 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et renforcement des liens avec les autres
conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations,
institutions et organismes internationaux compétents**

**PROMOTION ET RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES AUTRES
CONVENTIONS PERTINENTES AINSI QU'AVEC LES
ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES
INTERNATIONAUX COMPÉTENTS**

Note du secrétariat*

Additif

**COLLABORATION AVEC L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE
MONDIALE AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE**

Résumé

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) collaborent depuis longtemps pour résoudre les problèmes liés à la sécheresse; cette collaboration a abouti à la création du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est (CGSESE), dont la mission est d'élaborer une stratégie sous-régionale de gestion de la sécheresse, de mettre en œuvre un système efficace de surveillance et d'alerte précoce, de fournir en temps voulu des informations fiables aux décideurs nationaux et de mettre en commun les informations obtenues et les enseignements tirés. Avec l'appui de

* La soumission tardive du présent document s'explique par le fait qu'il a fallu tenir de vastes consultations internes et externes pour fournir aux Parties les renseignements les plus récents sur la question.

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation météorologique mondiale et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification collaborent depuis 2007 pour faciliter la création d'un centre de gestion de la sécheresse pour l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan). De plus, ces deux organisations travaillent en partenariat dans le cadre du Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière, destiné à promouvoir le renforcement des capacités, en Afrique et en Asie, et de gérer ces phénomènes météorologiques. Elles ont aussi organisé un certain nombre d'ateliers communs dont l'Atelier international sur le climat et la dégradation des terres, qui s'est tenu en République-Unie de Tanzanie.

1. Institution spécialisée des Nations Unies qui fait autorité dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle, l'Organisation météorologique mondiale étudie depuis sa création les problèmes de sécheresse en agriculture.
2. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation météorologique mondiale collaborent depuis longtemps pour lutter contre les problèmes liés à la sécheresse. Elles ont contribué à la création du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est, qui centralise les apports des coordonnateurs de la Convention, des services météorologiques et hydrologiques nationaux (des membres de l'OMM) et des chercheurs indépendants de chaque pays participant, en vue d'élaborer une stratégie sous-régionale de gestion des sécheresses, de mettre en œuvre un système efficace de surveillance et d'alerte précoce, de communiquer en temps opportun des informations fiables aux décideurs nationaux et de mettre en commun les informations obtenues et les enseignements tirés.
3. Le Comité directeur international du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est s'est réuni pour la première fois à Bled (Slovénie), en mars 2008, sous les auspices de l'Agence pour l'environnement de la République de Slovénie. Il a traité diverses questions d'importance, tels l'adoption de son mandat, le choix du logo du Centre et l'élaboration de sa page Web, les activités en cours et à venir, les possibilités de financement de projets et le programme de travail de 2008 et 2009. Il a tenu sa deuxième réunion à Portorož (Slovénie) en avril 2009.
4. Le Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est étant devenu opérationnel, l'OMM, la Convention et l'OSCE se sont attelées à la création d'un centre de gestion de la sécheresse pour l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan). Un atelier consacré à la définition du mandat de ce centre s'est tenu à Tachkent en novembre 2007. Un deuxième atelier consacré au même sujet a eu lieu à Bichkek en mai 2008. Les participants y ont examiné le projet de déclaration d'intention ministérielle et convenu de le soumettre aux ministres pour adoption.
5. Le secrétariat de la Convention collabore avec l'OMM dans le cadre du Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière, en vue de promouvoir le renforcement des capacités de gérer ces phénomènes météorologiques en Afrique et en Asie.

6. La Convention définissant la désertification comme une dégradation des terres résultant en partie des variations climatiques, l'OMM, la Convention et l'Agence météorologique tanzanienne ont organisé un atelier international sur le climat et la dégradation des terres en décembre 2006. Les participants ont préconisé d'envisager la question dans son ensemble, avec l'appui d'institutions, et recommandé la régénération des zones touchées grâce à des pratiques agroécologiques et à d'autres interventions sur le terrain. La collaboration entre services météorologiques et hydrologiques nationaux et utilisateurs des terres peut contribuer à assurer la bonne diffusion d'informations météorologiques et climatiques (c'est-à-dire les prévisions climatiques saisonnières). Vu les préoccupations que suscitent actuellement la récurrence des sécheresses et ses conséquences sur les communautés, les participants ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre la sécheresse dans le cadre de laquelle s'inscriraient les programmes d'action nationaux.
